



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : [REDACTED]

Plus d'informations sur :  
<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>  
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

MILETREP

## Délégation à la sécurité routière

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PLACE BEAUVAU  
75800 PARIS CEDEX 08

MAÎTRE YANN LEFEBVRE  
87 RUE DE TURENNE  
75003 PARIS

A Paris, le 20 novembre 2025

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives aux infractions commises respectivement les 5 mars 2019, 15 septembre 2020 et 23 mai 2021 ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de neuf points à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur et par délégation,  
le chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire

Nicolas TRISTANI